

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 AVRIL 2019 À 20H00****Nombre de conseillers : 15****Conseillers en exercice : 13****Date de convocation : 25 mars 2019****Date d'affichage : 25 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du vingt-cinq mars deux mil dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjointes ;

Mesdames GUINEHEUX Anne-Sophie et BROSSEAU Marylène.

Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, HENRY Damien, DEMINGUET Éric et BRETON Raphaël.

(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur GESLIN Stéphane a été nommé secrétaire de séance.
(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Finances Publiques / Vote des Budgets Primitifs 2019
- 2°) Gendarmerie Nationale / Devis pour travaux d'isolation par l'extérieur
- 3°) Cour de l'école maternelle / Devis pour réaménagement de la cour
- 4°) Restaurant scolaire / Demande de subvention auprès de la Région des Pays-de-la-Loire
- 5°) Dépôt sauvages d'ordures / Fixation de l'amende forfaitaire
- 6°) Toilettage d'arbres / Devis
- 7°) Plomberie vestiaires football / Devis

Questions diverses

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2019

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 21 mars 2019 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2019-042 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget de la Commune pour l'exercice 2019, de la façon suivante :

→ Section de Fonctionnement : **888 896€34**

→ Section d'Investissement : **1 406 104€76**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VOTE le budget primitif proposé ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

2019-043 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget du lotissement communal pour l'exercice 2019, de la façon suivante :

→ Section de Fonctionnement : **19 610€92**

→ Section d'Investissement : **19 605€92**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VOTE le budget primitif proposé ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

2019-044 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET LOTISSEMENT de la BRUNETIÈRE

Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget du lotissement de la Brunetière pour l'exercice 2019, de la façon suivante :

→ Section de Fonctionnement : **11 458€40**

→ Section d'Investissement : **34 278€92**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VOTE le budget primitif proposé ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

2019-045 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET LOTISSEMENT des MARRONNIERS

Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget du lotissement des Marronniers pour l'exercice 2019, de la façon suivante :

→ Section de Fonctionnement : **179 479€93**

→ Section d'Investissement : **184 744€09**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VOTE le budget primitif proposé ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

2019-046 : ISOLATION par l'EXTÉRIEUR d'un BÂTIMENT de la GENDARMERIE - Devis

Monsieur le Maire et Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint en charge des bâtiments informent le Conseil Municipal que des crédits budgétaires avaient été ouverts en 2018 concernant des travaux d'isolation par l'extérieur d'un bâtiment faisant office de logements, à la Gendarmerie.

Plusieurs entreprises spécialisées dans l'isolation des bâtiments ont été contactées afin qu'elles produisent un devis chiffré de l'ensemble des travaux.

Trois (3) entreprises ont répondu à la demande de la Commune et proposent les prestations suivantes :

- L'Entreprise MOISY Cyrille, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), Zone Artisanale de la Charmille, pour un montant de **41 281€89** (H.T), soit **49 538€27** (T.T.C) ;

- L'Entreprise LUCAS, basée à LAVAL (Mayenne), 27, rue Marcelin Berthelot, pour un montant de **41 520€20** (H.T), soit **45 672€22** (T.T.C) ;

- L'Entreprise HEUDE BÂTIMENT, basée à ERNÉE (Mayenne), 27, avenue de la Libération, pour un montant de **24 949€26** (H.T), soit **26 321€47** (T.T.C).

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que si les montants proposés avaient été supérieurs à 25 000€00 (H.T), un marché public aurait été nécessaire pour mener à bien cette réflexion.

Considérant qu'une entreprise présente un devis inférieur au seuil légal des marchés publics, la Commune peut donc délibérer sans passer par l'intermédiaire d'un marché public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE les travaux d'isolation prévus sur le bâtiment attenant à la Gendarmerie ;

VALIDE le devis de l'Entreprise HEUDE BÂTIMENT, basée à ERNÉE (Mayenne), 27, avenue de la Libération, pour un montant de **24 949€26** (H.T), soit **26 321€47** (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer le devis et toutes pièces relatives à ce dossier ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette somme au compte 2313/860 de la section d'Investissement du Budget Primitif 2019 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'Entreprise HEUDE BÂTIMENT ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

2019-047 : AMÉNAGEMENT de la COUR d'ÉCOLE MATERNELLE - Devis

Monsieur le Maire et Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint en charge des bâtiments informent le Conseil Municipal que des crédits budgétaires avaient été ouverts en 2018 concernant des travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées afin qu'elles produisent un devis chiffré de l'ensemble des travaux.

Trois (3) entreprises ont répondu à la demande de la Commune et proposent les prestations suivantes :

- l'Entreprise PIGEON T.P, basée à RENAZÉ (Mayenne), Route de Craon, pour un montant de **17 764€68** (H.T), soit **21 317€62** (T.T.C) ;

- l'Entreprise W.T.P, basée à BEAULIEU-SUR-LOUDON (Mayenne), "Neuville", pour un montant de **18 640€70** (H.T), soit **22 368€84** (T.T.C) ;

- l'Entreprise SÉCHÉ, basée à LE BOURNEUF-LA-FORÊT (Mayenne), Route de Port-Brillet, pour un montant de **29 684€34** (H.T), soit **35 621€21** (T.T.C).

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que si les montants proposés avaient été supérieurs à 25 000€00 (H.T), un marché public aurait été nécessaire pour mener à bien cette réflexion.

Considérant que deux entreprises présentent un devis inférieur au seuil légal des marchés publics, la Commune peut donc délibérer sans passer par l'intermédiaire d'un marché public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE les travaux d'isolation prévus sur le bâtiment attenant à la Gendarmerie ;

VALIDE le devis de l'Entreprise PIGEON T.P, basée à RENAZÉ (Mayenne), Route de Craon, pour un montant de **17 764€68** (H.T), soit **21 317€62** (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'Entreprise PIGEON T.P ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer le devis et toutes pièces relatives à ce dossier

;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette somme au compte 2313/930 de la section d'Investissement du Budget Primitif 2019 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

2019-048 : CONSTRUCTION d'un RESTAURANT SCOLAIRE - DEMANDE de SUBVENTION AUPRÈS du CONSEIL RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de la phase n°1 du schéma d'aménagement du secteur Est de la Commune, à savoir, la construction d'un pôle de restauration scolaire tel qu'imaginé et conçu par le bureau d'architecture HUITOREL & MORAIS.

Ces travaux consistent, à terme, à la création d'un nouveau restaurant scolaire d'une capacité de 140 couverts. Compte tenu du montant global des travaux et des capacités financières de la Commune, ces travaux seraient programmés sur plusieurs exercices comptables.

Plusieurs lots de travaux ont été identifiés et un appel d'offres sera lancé pour consulter les entreprises désireuses de répondre au projet.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'article L 234-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), à savoir : "*Constructions, rénovations, restructurations et extensions : bâtiments scolaires, restaurants scolaires, locaux périscolaires*" ;

Entendu l'exposé de Monsieur PÈNE Loïc, Maire et de la commission "Bâtiments communaux" ;

DÉCIDE de solliciter au titre du Pacte Régional pour la Ruralité, une subvention au taux le plus large possible pour les opérations suivantes :

LOTS	DÉSIGNATION	MONTANT TOTAL H.T PRÉVISIONNEL
1	Gros œuvre / Réseaux enterrés	108 740€00
2	Charpente / Couverture	66 130€00
3	Isolation / Menuiseries extérieures / Bardage	131 430€00
4	Cloisons / Menuiseries intérieures / Carrelage / Peinture / Sols	54 675€00
5	Espaces extérieurs : voirie, plantations	79 246€00
6	Chauffage / Ventilation / Plomberie	66 000€00
7	Électricité / Panneaux photovoltaïques	78 000€00
8	Équipements	50 000€00
9	C.T / S.P.S / Études énergétiques et amiante	6 408€00
10	Cabinet d'architecture	80 000€00
11	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	16 640€00
12	Frais d'insertion et d'appel d'offres	2 000€00
13	Divers et imprévus	15 000€00
TOTAL		<u>747 629€00</u>

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la demande de subvention au titre du Pacte Régional pour la Ruralité auprès de la Région des Pays-de-la-Loire suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant H.T	Libellé	Montant T.T.C
Travaux - Marché	584 221,00 €	D.E.T.R	180 000,00 €
Équipements	50 000,00 €	Fonds LEADER (Gal Sud Mayenne)	20 000,00 €
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	16 640,00 €	Conseil Régional des Pays- de-la-Loire (Pacte Régional pour la Ruralité)	127 238,18 €
Cabinet d'architecture (Maîtrise d'œuvre)	80 000,00 €	Conseil Départemental de la Mayenne (Contrat de Territoire)	21 280,00 €
CT, SPS et études énergétiques et amiante	6 408,00 €	Communauté de Communes du Pays de CRAON (Contrat de Ruralité - Volet intercommunal)	5 352,00 €
Frais d'Appel d'Offres	2 000,00 €	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (A.D.E.M.E)	15 000,00 €
Divers et imprévus	15 000,00 €	Communauté de Communes du Pays de CRAON (Contrat de Territoire - Enveloppe libre)	123 500,00 €
		Emprunts	200 000,00 €
		Autofinancement	192 784,62 €
Total opération H.T	754 269,00 €		
Total opération T.T.C	885 154,80 €	Total opération	885 154,80 €

- Subventions publiques et/ou privées :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) : 180 000€00
- Conseil Régional des Pays-de-la-Loire : 127 238€18
- Conseil Départemental de la Mayenne : 21 280€00
- Communauté de Communes du Pays de CRAON : 128 852€00
- Fonds LEADER (Gal Sud-Mayenne) : 20 000€00
- A.D.E.M.E : 15 000€00

- Part revenant au maître d'ouvrage :

- Emprunt : 200 000€00
- Fonds propres : 192 784€62

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2019-049 : FIXATION de l'AMENDE pour DÉPÔT SAUVAGE d'ORDURES MÉNAGÈRES et de DÉCHETS de TOUTE NATURE

La municipalité déplore le dépôt assez récurrent des sacs d'ordures ménagères ou de déchets non ménagers et encombrants dans les endroits publics et/ou privés non prévus à cet effet.

Monsieur le Maire rappelle que tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit est strictement interdit.

Pour les contrevenants, des poursuites pénales sont tout à fait possibles pour non-respect de la réglementation et atteinte à l'environnement. Nonobstant ces poursuites, l'enlèvement et l'élimination de ces dépôts illicites ont un coût pour les collectivités. Aussi, il est proposé de mettre ce coût à la charge des contrevenants qui auront pu être identifiés, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services de la Trésorerie de CRAON (Mayenne).

Le coût d'enlèvement des objets déposés illicitement dans un lieu public (un sac d'ordures ménagères, un carton ou autre) est fixé à 130€00 (Cent trente euros).

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de sanctionner financièrement les personnes qui déposent des ordures ménagères, cartons, bouteilles plastiques etc... dans les endroits non adaptés ;

FIXE le coût et le traitement, par les services techniques de la Commune, de ces dépôts sauvages à compter de la publication de la présente délibération selon la gravité du dépôt sauvage et de la classe à laquelle le délit est rapporté de la façon suivante :

- 1^{ère} classe : 150€00
- 2^{nde} classe : 300€00
- 3^{ème} classe : 450€00
- 4^{ème} classe : 750€00
- 5^{ème} classe : 1 500€00

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire au nom de la Commune. La Trésorerie de CRAON sera chargée du recouvrement de la somme après notification de la présente délibération ;

CHARGE Monsieur le Maire de rédiger un arrêté municipal interdisant le dépôt sauvage d'ordures ménagères et de déchets de toute nature sur l'ensemble du territoire de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

2019-050 : ÉLAGAGE et TOILETTAGE d'ARBRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que des travaux d'élagage et de nettoyage d'arbres sont nécessaires à la Résidence du Chêne, au Parc du Frêne et au terrain de football.

Plusieurs entreprises spécialisées dans l'entretien paysager ont été contactées.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise L'OURY Franck, basée à COSSÉ-LE-VIVIEN (Mayenne), Zone Artisanale des Platanes, pour un montant de **1 188€50** (H.T), soit

1 426€20 (T.T.C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

PREND acte que des travaux d'élagage et de nettoyage sont nécessaires à la Résidence du Chêne, au Parc du Frêne et au terrain de football ;

ACCEPTE le devis de l'entreprise L'OURY Franck, basée à COSSÉ-LE-VIVIEN (Mayenne), Zone Artisanale des Platanes, pour un montant de **1 188€50** (H.T) soit **1 426€20** (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise L'OURY Franck ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette somme au compte 615231 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2019 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Comptable Assignataire de CRAON (Mayenne) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2019-051 : VESTIAIRES FOOTBALL - DEVIS pour TRAVAUX de PLOMBERIE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que des travaux de plomberie sont nécessaires aux vestiaires du stade de football municipal auprès de la mairie.

Plusieurs entreprises spécialisées dans l'entretien paysager ont été contactées.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CHAUSSÉE-BÉNARD, basée à RENAZÉ (Mayenne), Zone Artisane de Lourdais, 3 allée Jules Verne, pour un montant de **1 129€09** (H.T), soit **1 354€91** (T.T.C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

PREND acte que des travaux de plomberie sont nécessaires aux vestiaires du stade de football municipal auprès de la mairie ;

ACCEPTE le devis de l'entreprise CHAUSSÉE-BÉNARD, basée à RENAZÉ (Mayenne), Zone Artisane de Lourdais, 3 allée Jules Verne, pour un montant de **1 129€09** (H.T), soit **1 354€91** (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise CHAUSSÉE-BÉNARD ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette somme au compte 615221 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2019 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Comptable Assignataire de CRAON (Mayenne) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

● **Salle polyvalente** : Les Élus vont examiner les problèmes d'étanchéité de la salle polyvalente et demander des devis pour résoudre ce problème.

● **Fournisseur d'électricité** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été démarché pour changer de fournisseur d'électricité. Des études sont en cours auprès de 5 fournisseurs.

● **Journée citoyenne** : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réunion prévue le vendredi 5 avril 2019 à 20h00 en vue de la préparation à la journée citoyenne.

● **Élections européennes** : Monsieur le Maire rappelle aux Élus, la tenue des Élections européennes le 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00. Les Élus s'inscrivent pour la tenue des permanences.

● **Prochaines réunions** :

- 5 avril 2019 à 20h00 : réunion pour la préparation de la journée citoyenne
- 8 avril 2019 à 19h00 : réunion avec les Communes d'ARMAILLÉ, de BOURG-L'ÉVÊQUE, de CARBAY et de JUIGNÉ-LES-MOUTIERS pour le marché de restauration scolaire à intervenir, à JUIGNÉ-LES-MOUTIERS
- 8 avril 2019 à 20h00 : Conseil Communautaire à CRAON
- 13 avril 2019 à 10h00 : inauguration du centre aquatique "L'Odyssée" à CRAON
- 15 avril 2019 à 20h00 : assemblée plénière à CRAON
- 17 avril 2019 : réunion avec la société Isodéal
- 27 avril 2019 : journée citoyenne
- 5 mai 2019 : commémoration du 8 mai 1945
- 16 mai : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h35.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 16 Mai 2019 à 20h00.

SIGNATURES

Mr BRETON R.	Mr BRIQUET A.	Mme BROSSEAU M.	Mme CHEVILLARD P.	Mr DEMINGUET É.
Mr GESLIN S.	Mme GOUIN L.	Mr GUILLET V.	Mme GUINEHEUX A.S.	Mr HENRY D.
Mr LORIER J.L.	Mr PAILLARD M.	Mr PÈNE L.	Mr POIRIER M.	Mme RENAULT P.